

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

L'an deux mil-vingt-cinq, le douze-juin à vingt-heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC, la Maire.

Présents : Carole BONNIEC, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Isabelle RIOU, Anthony PÉRON, Mickaël SADOU, Cyril LE QUERREC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Karine THOMAS, Isabelle L'ANTHOËN, Valérie HEUZÉ

Excusée : Virginie LE ROLLAND (procuration à Gilbert KERBOEUF)

Secrétaire de séance : Gilbert KERBOEUF

SUBVENTIONS 2025

Madame la Maire fait part des différentes demandes de subventions reçues. Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2025.

	2025
BANQUE ALIMENTAIRE	90 €
CLUB DES 3 CLOCHERS	150 €
RESTO DU CŒUR	50 €
SECOURS POPULAIRE	40 €
DONNEURS DU SANG DU LEGUER	60 €
CASCI	100 €
Club de Foot de Rospez	180 €
Lannion Athlétisme	40 €
Protection civile	40 €
APAA Trégrom	100 €
Chambre des Métiers	50 €
Comice agricole	300 €
Société de chasse Rospez	200 €
Asso « les copains en fête » Lanmérin	300 €
VOYAGES PÉDAGOGIQUES Enfants de la commune	40 € pour les collégiens si participation des familles > à 80 € 10 € pour les collégiens si participation des familles < à 80 € 10 € pour les primaires hors RPI

FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES

Madame la Maire fait part du courrier de l'OGEC Sainte Pompée de Langoat concernant la participation des communes aux frais de fonctionnement des classes sous contrat d'association. 6 enfants de Lanmérin sont scolarisés à Sainte Pompée et 4 élèves sont concernés par le forfait communal. Après délibération, le conseil municipal **FIXE** à 300 € le montant de la participation par enfant soit un total de 300 € X 4 enfants = 1 200 €

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame la Maire rappelle qu'un agent a été embauché en renfort au service technique pour une durée de 6 mois à compter de 1^{er} avril soit jusqu'au 1^{er} septembre. Au vu de la charge de travail pour l'agent titulaire, il convient de créer un poste d'adjoint technique avec une DHS de 14 heures par semaine à l'année, à compter du 02 septembre 2025 pour une durée de 06 mois. Le personnel au service technique serait de 1 agent $\frac{1}{4}$ soit 44 heures de travail par semaine à deux. Après délibération, le conseil municipal CRÉE le poste d'adjoint technique, AUTORISE la maire à passer une annonce dans la bourse de l'emploi et AUTORISE la maire à signer le contrat de travail.

TRAVAUX COMMUNE

Aménagement de la route départementale :

Le câblage/décâblage du réseau Orange a commencé fin mai

L'entreprise COLAS a commencé les travaux de terrassement le 02 juin pour 6 semaines. Enrobé prévu entre le 16 et le 20 juin. La route départementale sera barrée, une déviation sera mise en place.

Lotissement de Kerello :

Les travaux au lotissement ont commencé le 10 juin (décapage, terrassement et empierrement, réseaux EU, AEP et EP) jusqu'à mi-juillet.

Bornage des lots début juillet.

Finition du chantier fin septembre.

Commercialisation des lots en juin par la SEM.

Station d'épuration :

Quelques aléas à cause du temps et à des problèmes techniques ont repoussé la date d'achèvement de la construction à fin juin. La mise en régime est prévue en août avec une phase d'observation jusqu'à fin septembre.

PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE EN 2025

Madame la Maire rappelle que le passage au Compte Financier Unique est une obligation. La mise en place du CFU qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique à partir de la gestion 2025 sur le budget de la commune.

SDIS

Madame la maire fait part du courrier du SDIS concernant la mise en œuvre du fonds de concours pour le parc roulant afin d'envoyer le vieillissement du parc automobile. La subvention d'investissement annuelle pour la commune s'élève à 909 € pour les exercices 2025 et 2026. Il convient pour cela, de signer la convention de partenariat avec le Service départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor. Le SDIS 22 comprend 59 centres d'incendie et de secours, 150 poids lourds, 339 véhicules

légers, 23 moyens nautiques, 51 remorques et 3 engins spéciaux pour Bréhat. Aujourd'hui, plus de 130 véhicules ont dépassé leur date d'amortissement technique.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Madame la maire à signer la convention.

RÉSIDENTENCE DE KERELLO

Madame la Maire précise qu'il est nécessaire de nommer le futur lotissement. Il est proposé « résidence de Kerello ». Après délibération, le conseil municipal DÉCIDE de nommer le futur lotissement « Résidence de Kerello ».

Madame la Maire rappelle que les lots sont réservés aux primo-accédants.

Le prix du m² est fixé à 64 €.

CONVENTION TRAVAUX SUR MANDAT

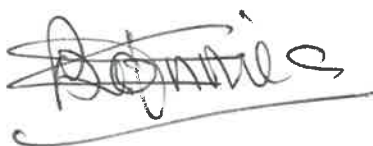
Madame BONNIEC fait part du courrier de l'Agence Technique Départementale de Lannion relative à l'aménagement et à l'entretien du domaine public routier départemental en agglomération suite aux travaux d'aménagement du bourg. Sont concernées les voies suivantes :

- Route départementale n° 72
- Route de Rospez entre l'entrée d'agglomération et le carrefour du chemin de Kerhamon

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE la Maire à signer la convention avec le Département

Séance levée à 20 h 30

La Maire



Les Conseillers Municipaux



